

Examen professionnel de l'accompagnante socio- professionnelle / de l'accompagnant socioprofessionnel

Série 2021

Epreuve 1 : Réflexion sur les compétences

Tâche 1 **Rapport de réflexion**

Durée de l'examen 3 mois

Date limite de remise le 4 août 2021

Tâche 2 **Entretien professionnel**

Durée de l'examen 30 minutes

Nous vous souhaitons plein succès !

Examen professionnel de l'accompagnant/e socioprofessionnel/le 2021 Epreuve 1 : Réflexion sur les compétences	Nom, prénom, numéro de candidat/e	Page 2 sur 5
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------	--------------

Enoncé du devoir

L'épreuve 1, intitulée « Réflexion sur les compétences », se compose de deux parties, à savoir d'un rapport de réflexion écrit et d'une présentation suivie d'un entretien professionnel. Vous trouverez ci-dessous les « énoncés du devoir » pour les deux parties, avec le détail des exigences en termes de contenu et de forme et les critères d'évaluation.

1. Rapport de réflexion

Par le rapport de réflexion, vous montrez qu'en tant qu'accompagnant/e socioprofessionnel/le, vous exercez votre métier avec compétence et lucidité (professionnelle). Dans ce rapport, vous décrivez votre rôle dans votre entreprise, vos tâches, votre action dans des situations pratiques concrètes et expliquez pourquoi les activités décrites sont emblématiques (typiques) de l'activité d'un/e accompagnant/e socioprofessionnel/le. Vous analysez les compétences nécessaires à l'exercice de votre profession et menez des réflexions, au moyen d'une auto-évaluation, pour définir quelles compétences font partie de vos points forts et déterminer par rapport auxquelles vous repérez encore du potentiel d'amélioration. Sur la base d'une évaluation finale, vous déduisez des possibilités d'amélioration et tirez d'autres conséquences. Vous montrez que vous êtes capable de vous référer à des théories, à des concepts et à des méthodes spécifiques de votre matière d'étude.

Contenu du travail

Le rapport est structuré comme suit :

Chapitre 1 : Entreprise : entreprise, au sein de laquelle je travaille comme accompagnant/e socioprofessionnel/le

Chapitre 2 : Moi en tant qu'accompagnant/e socioprofessionnel/le : mes rôles, mes tâches

Chapitre 3 : Mes activités professionnelles : diverses situations concrètes de mon travail quotidien d'accompagnant/e socioprofessionnel/le que je juge emblématiques (typiques) de mon métier. Je justifie la sélection des situations.

Chapitre 4 : Mes compétences professionnelles : les compétences dont j'ai besoin pour exercer les activités décrites. Evaluation pour définir lesquelles de ces compétences je considère comme mes points forts ou pour déterminer par rapport auxquelles je peux encore m'améliorer. L'évaluation des compétences est basée sur les théories et modèles correspondants.

Chapitre 5 : Principaux constats : synthèse et réflexion complète sur les résultats obtenus précédemment, déduction des conséquences, conclusion personnelle.

Bibliographie

Annexe

Déclaration de travail autonome

Les éléments qui doivent servir de base pour la rédaction du rapport de réflexion sont le profil de qualification d'accompagnant/e socio-professionnel/le avec brevet fédéral, la pratique professionnelle personnelle ainsi que les axes théoriques s'y rapportant, ainsi que les concepts et méthodes se rapportant au rôle professionnel spécifique

Examen professionnel de l'accompagnant/e socioprofessionnel/le 2021 Epreuve 1 : Réflexion sur les compétences	Nom, prénom, numéro de candidat/e	Page 3 sur 5
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------	--------------

Exigences formelles

Le rapport compte entre 24'000 et 27'000 caractères, espaces compris, soit environ 8 pages. Ne sont pas incluses la page de titre, la table des matières, la bibliographie, etc. Sur la déclaration de travail autonome, insérez le nombre de caractères à partir de Word sous la forme d'un print-screen.

La page de titre contient la dénomination du document – « Rapport de réflexion pour l'examen professionnel de l'accompagnant/e socioprofessionnel/le » –, Examen d'octobre 2021, nom, prénom, lieu de résidence de l'auteur/e et date de remise.

Le mode de citation – fidèle à la lettre et fidèle au sens – correspond à une procédure courante ; il répond au critère de transparence. Les références bibliographiques sont complètes, afin que les sources pertinentes puissent être identifiées sans équivoque et correspondent à la structure formelle suivante :

Nom, prénom de l'auteur/e (année de parution). Titre de la publication. Lieu : Editeur

Dans le cas de sources provenant d'Internet, il faut s'assurer que le lien indiqué mène bien à la page correspondante.

La bibliographie n'énumère que des sources auxquelles le rapport se réfère. Inversement, toutes les sources mentionnées dans la bibliographie sont citées dans le rapport.

Le strict respect de la protection des données doit être assuré. Toutes les données personnelles des clients et les informations sur les institutions doivent être rendues anonymes.

Une déclaration de travail autonome signée est présentée. Tout plagiat avéré entraîne l'exclusion de l'examen.

La date limite de remise est fixée à 2 mois avant l'examen, notamment le 4 août 2021.

Le rapport de réflexion est adressé au secrétariat des examens info@examen-sopro.ch sous forme de fichier Word et de document PDF.

Critères d'évaluation

Critère 1 : prise en compte des conditions-cadres de la tâche (max. 12 points)

Critère 2 : qualité de l'élaboration de chaque chapitre (max. 42 points)

Examen professionnel de l'accompagnant/e socioprofessionnel/le 2021 Epreuve 1 : Réflexion sur les compétences	Nom, prénom, numéro de candidat/e	Page 4 sur 5
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------	--------------

2. Présentation et entretien professionnel

Dans le cadre des examens oraux, vous démontrez que vous avez passé en revue l'ensemble des aspects de votre personne qui sont en lien étroit avec votre profession d'accompagnant/e socioprofessionnel/le et vous démontrez que vous pouvez maîtriser des situations pratiques concrètes avec professionnalisme. Cette partie de l'examen comprend une présentation des principaux constats tirés du rapport de réflexion, les questions d'approfondissement des experts/-es sur le rapport de réflexion ou sur la présentation et un entretien professionnel portant sur une situation pratique sélectionnée survenue au sein de votre entreprise.

Cette partie de l'examen dure 30 minutes. Avant cela, vous disposez de 5 minutes pour vous préparer et vous mettre en place en vue de la présentation.

Enoncé du devoir

Préparez une présentation d'environ 10 minutes. Cet exposé contient les principaux constats de votre rapport de réflexion. Dans cette présentation, exposez les contenus que vous jugez centraux et justifiez de leur importance pour votre identité professionnelle d'accompagnant/e socioprofessionnel/le. Dans votre préparation, prenez en compte que les experts/-es présents/-es ont lu votre rapport de réflexion et ont son contenu bien présent à l'esprit. Un « visualizer », un flip chart et un panneau d'affichage sont mis à disposition pour la visualisation. Notez qu'il n'y aura pas de Beamer à votre disposition.

A l'issue de la présentation, les deux experts/-es posent des questions d'approfondissement et de concrétisation sur le rapport de réflexion et la présentation.

Dans une troisième partie, vous avez avec les experts/-es aux examens un entretien professionnel sur la procédure à suivre dans le cadre d'une situation pratique concrète que vous avez présentée au chapitre 3 du rapport de réflexion. Vous montrez que vous avez un niveau élevé d'expertise dans le domaine mentionné et que vous pouvez réagir aux remarques et aux questions des experts/-es avec assurance et acuité.

Déroulement temporel

- Mise en place : 5 minutes
- Présentation du rapport de réflexion : 8-10 minutes
- Questions d'approfondissement et de concrétisation : environ 10 minutes
- Action dans des situations pratiques concrètes : environ 10 minutes
- Total 35 minutes

Vous recevrez la convocation, avec l'heure et le lieu exacts de l'examen, 4 semaines avant l'examen.

Examen professionnel de l'accompagnant/e socioprofessionnel/le 2021 Epreuve 1 : Réflexion sur les compétences	Nom, prénom, numéro de candidat/e	Page 5 sur 5
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------	--------------

Critères d'évaluation

La présentation et l'entretien professionnel sont jugés selon les critères suivants :

Critère 1 : structure et qualité du contenu de la présentation (max. 18 points)

Critère 2 : qualité des réponses aux questions d'approfondissement (max. 12 points)

Critère 3 : référence à des situations pratiques concrètes (max. 12 points)